

De : [Andre.Antoine@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:Andre.Antoine@mddelcc.gouv.qc.ca) [<mailto:Andre.Antoine@mddelcc.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 9 octobre 2015 12:41

À : Daniel Bourque <[Daniel.Bourque@englobecorp.com](mailto:Daniel.Bourque@englobecorp.com)>

Objet : RE: question en rapport avec des sols contenant de l'amiante

Bonjour,

Pour répondre à votre demande, la présence de l'amiante dans les sols ne constitue pas un facteur pour refuser de recevoir des sols contaminés dans votre centre de traitement.

Toutefois :

- 1) La politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés s'applique. En ce sens, si après ségrégation, il reste plus de 50 % de fibres d'amiante dans les sols, ils ne sont pas recevables pour traitement;
- 2) Le centre de traitement doit en tout temps respecter les normes de la CSST s'appliquant en la matière;
- 3) Le centre de traitement doit obtenir le permis de la Division Contrôle des rejets industriels de la Ville de Montréal pour les rejets dans l'air.

Recevez, Monsieur, mes salutations les meilleures,

André Antoine, ing.  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Direction régionale de Montréal  
5199, Sherbrooke Est  
Bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : (514) 873-3636, poste 250  
Télécopieur : (514) 873-4479  
Courriel : [andre.antoine@mddep.gouv.qc.ca](mailto:andre.antoine@mddep.gouv.qc.ca)

---

#### Message important des ingénieurs du gouvernement du Québec en négociation.

En 2011, le rapport de l'Unité anticollusion a mis en évidence que la perte d'expertise en ingénierie constitue « le tout premier facteur de vulnérabilité » du gouvernement. Reconstruire cette expertise exige de verser des salaires compétitifs avec des employeurs de marque tels qu'Hydro-Québec ou le gouvernement fédéral. L'Institut de la statistique du Québec confirme que la rémunération globale des ingénieurs du gouvernement accuse un retard de plus de 40 % par rapport aux employeurs du secteur « autre public ».

Au lieu de combler cet écart, le gouvernement propose de le creuser.

Soucieux de protéger le public et d'offrir un service de qualité aux citoyens, nous croyons que la pérennité des biens collectifs et la saine gestion des fonds publics commandent plutôt la reconnaissance de notre expertise.

*Notre signature vaut plus!*

---

**De :** Daniel Bourque [<mailto:Daniel.Bourque@englobecorp.com>]

**Envoyé :** 8 octobre 2015 14:50

**À :** Antoine, André

**Objet :** question en rapport avec des sols contenant de l'amiante

Bonjour M. Antoine,

Suite à notre conversation téléphonique, merci de me confirmer que, dans le cas de sols contaminés avec des contaminants que nous sommes autorisés à recevoir selon nos certificats d'autorisation et qui contiennent aussi des fibres d'amiantes, nous pouvons recevoir ces sols à notre centre sans aucune démarche particulière auprès du MDDELCC.

Bien sûr, nous aurons alors une procédure en place selon les exigences de la CSST en pareille situation pour protéger nos travailleurs et le public.

En attente de votre réponse, je vous souhaite une excellente journée.

**DANIEL BOURQUE, chim. M. Sc.**

Directeur conformité / *Compliance director*

Centres régionaux de traitement de sols et de la biomasse / *Regional biomass & Soil Treatment Centers*

## **Englobe**

1501, boul. Lionel-Boulet

Varenes (Québec) J3X 1P7

T 450.929.4949, poste 3278 / cell. 514.465.7517

F 450.929.1659

[daniel.bourque@englobecorp.com](mailto:daniel.bourque@englobecorp.com)

[www.englobecorp.com](http://www.englobecorp.com)

## **Sécurité**

*sans compromis!*

## **Safety**

*without compromise!*

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ / **CONFIDENTIALITY NOTICE** - Ce message (et tout fichier joint) est réservé à l'usage exclusif du destinataire. Ce message peut contenir de l'information confidentielle ou privilégiée. Tout usage, lecture, divulgation, reproduction ou diffusion de ce message est strictement interdit. Si vous avez reçu ce message par erreur, vous êtes prié d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de détruire ensuite le message. Merci de votre collaboration. // *This message (including attachments, if any) is intended for the use of the individual to whom it is addressed and may contain information that is privileged and/or confidential. If you are not the intended recipient, you are notified that any use, dissemination, distribution or copying of this message is strictly prohibited. If you have received this communication in error, please notify the sender and delete this message immediately. Thank you.*

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ/ **CONFIDENTIALITY NOTICE**-Ce courriel et toute information qui y est jointe sont confidentiels et peuvent être assujettis au secret professionnel. Si vous l'avez reçu par inadvertance, détruisez-le et communiquez avec nous. // *This e-mail and any information enclosed are confidential and can be subject to professional secrecy. If you received it by mistake, destroy it and communicate with us*